

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé.e.s :

Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 22 JANVIER ET DU 21 MARS 2024	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Résultats	7
3.	Événements	8
4.	UCI/UEC.....	9
5.	CNOSF.....	9
6.	Activité fédérale.....	9
7.	RH.....	12
8.	Numérique.....	12
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	13
1.	Président de la LNC	13
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire.....	15
3.	Directeur technique national.....	14
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	17
VI.	POINT FINANCIER.....	17
VII.	ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024.....	18
VIII.	POINT PARIS 2024	18
IX.	COMMISSIONS	19
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	19
XI.	QUESTIONS DIVERSES.....	20

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

II. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 22 JANVIER ET DU 21 MARS 2024

Les procès-verbaux des réunions du 22 janvier 2024 et du 21 mars 2024 sont approuvés à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUEY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 100 805 licenciés au 31 mars 2024, soit une progression de 0,70 % (+701 licenciés) par rapport au 31 mars 2023.

Sept Comités Régionaux accusent pour l'heure une légère contraction. À noter la performance remarquable du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui continue sa progression avec 559 licenciés de plus, d'autant qu'il n'a pas été affecté par la tendance baissière de 2023 après avoir affiché une hausse du nombre de ses licenciés en 2022.

Le nombre de licenciées s'établit à 12 643. Les femmes représentent 12,54 % de la totalité des licenciés, soit une croissance de 390 licenciées par rapport au 31 mars 2023.

Yannick POUEY expose ensuite les points saillants concernant les disciplines :

- Cyclisme dit traditionnel : +2,76 %. La Route compte plus de 1 000 licenciés supplémentaires.
- VTT : -0,51 %. Le tassement enregistré en 2023 se confirme.
- BMX : -2,88 %. À l'instar de 2023, le recul des prises de licences se confirme.
- Autres disciplines : +11,74 %.

Le Président considère que l'alerte est plus marquée pour le VTT, nonobstant la Descente, sur le Cross-country, discipline olympique.

Yannick POUEY propose de croiser le nombre d'engagés sur les épreuves de VTT et de BMX des années 2023 et 2024 sur quelques Comités Régionaux, afin de vérifier si le nombre de licenciés et le nombre de compétiteurs demeurent similaires.

Le Président évoque la baisse de 14 % du BMX Freestyle qui est problématique pour une discipline émergente. À l'inverse, le nombre de licenciés du Gravel poursuit sa progression alors qu'il s'agit d'une discipline la plus ouverte aux non-licenciés. Il serait pertinent de comprendre pour quelles raisons les coureurs se licencient en Gravel.

Yannick POUHEY poursuit avec la situation des blocs de licences :

- Compétition : +7,31, mais les Élites affichent une baisse de 13 %. Une analyse plus fine de cette dernière situation devra être effectuée en fin de saison.
- Jeunesse : -4,60 %, soit près de 2 000 licenciés en moins. Seuls les Baby Vélo et les U7 progressent.
- Sport : +9,51 %, soit un nombre de licenciés d'ores et déjà supérieur à celui du 30 septembre 2023, alors que la saison des cyclosportives n'a pas encore commencé. Il est possible que cette évolution soit en partie liée au transfert des licences d'encadrement du fait de la suppression du certificat médical.
- Staff : -4,94 %.
- Staff Pro Hommes : +1,90 %.
- Staff Pro Femmes : 40 licenciées.

Patrick CLUZAUD note qu'il conviendrait d'analyser l'évolution des U19 dans le bloc Sport.

Yannick POUHEY prend le point.

Le Président souligne que le nombre de licenciés déclaré par les fédérations sportives accuse un léger recul en 2023.

Marie-Françoise POTEREAU s'étonne de la baisse significative des licenciés kinésithérapeutes et des licenciés médecins.

Fabien RAFFOUX rappelle que l'analyse présente ne concerne que la première ligne de licences. Par ailleurs, avec la réforme des licences, les personnes du staff doivent prendre une catégorie sportive pour participer aux épreuves. Or, le tarif de cette catégorie étant plus élevé, elle apparaît en premier dans la liste. De fait, il s'agit d'un effet de transfert.

Éric MEINADIER rappelle que les N2 et les N3 n'ont plus l'obligation de déclarer un médecin. De fait, cette évolution peut possiblement avoir un impact sur le nombre de licenciés.

Patrick CLUZAUD note que la FFC connaît également une baisse importante de la prise de licences chez les cadres techniques.

Yannick POUHEY explique que ce sujet fera l'objet d'une analyse plus fine.

Fabien RAFFOUX évoque la situation du Gravel dont l'augmentation concerne à la fois le bloc Sport et la Compétition.

Au 17 avril 2024, le nombre de licences s'établissait à 102 547 versus 102 186 au 17 avril 2023.

Le taux de dématérialisation s'élève à 97 % (versus 95 % en 2023), dont seuls 7 % sont gérés par les clubs. Ces données donnent à voir que le transfert de la charge de travail s'est correctement opéré.

Yannick POUHEY note que le taux de dématérialisation devrait encore s'améliorer eu égard aux évolutions des structures administratives des Comités Régionaux.

Le Président remarque que ce taux élevé permet de rattacher d'autres dispositifs, notamment ceux initiés par le CNOSF, sur la prise de licences.

Il s'enquiert du dispositif de relances automatiques.

Fabien RAFFOUX répond que le dispositif fonctionne parfaitement de manière autonome.

Il détaille ensuite l'évolution des licenciés Jeunesse comme suit :

- BMX Freestyle : les licences ont connu une légère augmentation en 2023 pour retrouver le niveau de 2022.
- BMX Race : le nombre de licences continue de chuter, notamment chez les garçons.
- Cyclo-cross : la hausse de licenciés est légère.
- Route : la tendance est plutôt à la baisse. Si le nombre de licences filles est à l'équilibre, celui des garçons décline.
- VTT Cross-country : la baisse des licenciés est clairement avérée. Les licences filles subissent une baisse avérée, mais elle est moins marquée que celles des garçons.
- VTT Descente et Enduro : les chiffres sont à la hausse. La proportion des licences filles et garçons est à l'équilibre.

S'agissant de l'évolution des renouvellements, les principales données sont les suivantes :

- BMX Race : l'acquisition des licences a chuté en 2022 et 2023, tandis que le renouvellement a baissé en 2024. La discipline peine à recruter et à fidéliser.

- Route : la perte de licences concerne aussi l'acquisition et le renouvellement.
- VTT : la fidélisation a chuté en 2024.

Patrick CLUZAUD s'interroge sur les solutions pour vérifier que les jeunes inscrits dans les clubs sont bien licenciés à la FFC.

Sylvain DUPLOYER tient à rappeler que la saison de BMX Freestyle commence le 15 juin. Dès lors, le nombre de licenciés devrait sous peu repartir à la hausse.

En revanche, la problématique est réelle pour le BMX Race, car les clubs sont assurément complets, mais les jeunes ne sont pas licenciés. Il est essentiel que la Commission Nationale s'investisse sur ce sujet qui est une priorité.

Fabien RAFFOUX signale que ces jeunes, ainsi que leurs parents, pensent être licenciés alors que leurs dossiers n'ont jamais été transmis.

Sylvain DUPLOYER confirme ces propos.

Le Président annonce qu'il notifiera la Commission Jeunesse, la Commission Nationale BMX et la Commission Nationale VTT pour qu'elles étudient des actions spécifiques en direction du recrutement et de la fidélisation des licenciés.

Christophe LAVERGNE tient à signaler que ces jeunes qui adhèrent à un club, mais qui ne sont pas licenciés à la FFC, ne sont assurés qu'en Responsabilité civile, c'est-à-dire qu'ils sont couverts uniquement pour les dommages qu'ils causeraient à autrui et non pour leurs propres dommages. Les risques assurantiels pour ces jeunes et pour les clubs, et donc pour la FFC, sont réels.

Yannick POUHEY déclare qu'il est urgent de mettre en œuvre une communication circonstanciée sur plusieurs niveaux pour que la prise de conscience soit réelle.

Gilles DA COSTA propose qu'à l'aune de l'ampleur du phénomène, il est urgent de mettre en œuvre un plan d'action avec une étape de sensibilisation, une étape de contrôles et une politique incitative, notamment auprès des Comités Régionaux avec un pilotage basé sur des objectifs, et sur un dispositif de bonus/malus.

Patrick CLUZAUD note qu'il conviendrait de circonscrire ce système sur certaines disciplines et certaines catégories.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président invite le Trésorier général à mener une réflexion sur la mise en place d'un système idoine.

Fabien RAFFOUX procède à la présentation de l'analyse concernant la progression du nombre de licenciés du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. À l'instar du national, le Comité Régional connaît également une baisse des licences Jeunes, mais moins élevée. La principale distinction concerne la catégorie Sport dont le nombre de licenciés est en progression. À noter également que l'évolution est plus forte qu'au

national pour la Route, le BMX Race et le VTT Enduro en 2023 et 2024, ainsi que pour la catégorie Access. Quant aux catégories Élites et Open, le comité a réussi à limiter la perte.

Le Président adresse ses remerciements à Fabien RAFFOUX pour le compte rendu de cette analyse. Il observe que les outils statistiques de la FFC permettent de réaliser les constats. Il convient à présent de mettre en œuvre les actions *ad hoc*.

Yannick POUHEY évoque la rentrée du mois de septembre, laquelle suivra les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et propose d'étendre exceptionnellement l'assurance relative au dispositif Génération Cyclistes à tous clubs durant le mois septembre pour motiver les clubs à participer à toutes les manifestations transversales locales.

Cathy MONCASSIN fait savoir que son club organise des activités en direction des jeunes durant tout le mois de septembre depuis plusieurs années et qu'il est assuré pour ce type d'animations.

Un échange intervient entre les élus à l'issue duquel le Président confie à Cathy MONCASSIN et Patrick CLUZAUD le travail de réflexion concernant les actions à mettre en place en prévision de la rentrée de septembre 2024.

Patrick CLUZAUD évoque le système du *Cash back* et s'interroge sur les possibilités de l'utiliser au sein de la FFC.

Le Président confirme que ce dispositif de fidélisation est en effet très intéressant et déclare que le CNOSF a mis en place une application mobile extrêmement bien conçue appelée « Ma Petite Sponso ». Des échanges sont en cours avec le CNOSF sur une éventuelle adhésion de la FFC à ce dispositif.

2. Résultats

Le Président relate les derniers résultats sportifs des athlètes fédéraux :

- Piste : les équipes de poursuite par équipe Hommes et Femmes se sont qualifiées, et l'équipe Femmes a obtenu la troisième place. À noter la belle victoire de Mathilde GROS en vitesse individuelle.
- VTT : lors de la première manche de la Coupe du monde qui a eu lieu au Brésil, les résultats sont plus mitigés, notamment chez les femmes. Du côté de l'équipe masculine, Victor KORETZKY est arrivé deuxième et Jordan SARROU est arrivé quatrième en XCO.
- Route : les jeunes coureurs masculins tels que Lenny MARTINEZ, Paul LAPEIRA, Kévin VAUQUELIN et Romain GRÉGOIRE ont de nouveau donné à voir leur talent et leur constance dans leurs résultats. À noter les très belles

performances de Marie LE NET, Victoire BERTEAU, Évita MUZIC et Juliette LABOUS.

3. Événements

Le Président aborde les Championnats du monde Cyclo-cross 2025 et annonce que la structuration et l'établissement du plan budgétaire ont été lancés. Des points réguliers auront lieu avec Sylvain DUPLOYER, le Secrétaire général, le Trésorier général et les équipes fédérales afin de suivre au plus près ce dossier.

S'agissant des Championnats d'Europe Route 2025, ils pourraient avoir lieu le premier week-end d'octobre, après le Championnat du monde qui se déroule au Rwanda et avant le Roc d'Azur, ce dernier précédant d'une semaine le Championnat du monde de Gravel. Cette date doit être encore confirmée. Quant au volet budgétaire, il est en cours de construction avec les différents partenaires locaux.

Le dossier ayant trait aux Championnats du monde Haute-Savoie 2027 suit son cours. Ainsi, le 8 avril 2024 a eu lieu une réunion avec le département Haute-Savoie, l'État et la FFC lors de laquelle plusieurs sujets ont été abordés tels que :

- Les statuts du Comité d'organisation.
- La préfiguration des dates de l'événement et des sites.
- L'héritage du Park Freestyle avec notamment la prise en charge du transport et du remontage dans la ville désignée. Cet héritage transitera obligatoirement par la FFC, puisqu'elle recevra le don de cet équipement.
- Les conditions de la délocalisation des épreuves Piste.
- La relation avec les parlementaires.

L'arrivée de Florian VUILLAUME, dont les qualités professionnelles sont avérées, constitue un atout essentiel dans la gestion de ce dossier.

Lors de la réunion du 17 avril entre l'UCI et le Comité d'organisation, la question du contrat et de ses annexes ont été largement évoqués.

Enfin, les contrats relatifs aux droits télévisuels sont en cours de renégociation par l'UCI.

Gilles DA COSTA intervient à l'aune de ses fonctions professionnelles pour expliciter les difficultés relatives à ce dossier pour le moins complexe, notamment en ce qui concerne le montage entre les différents acteurs institutionnels.

Le Président indique que le volet juridique de ce dossier est l'objet d'une attention toute particulière de Christophe LAVERGNE et du conseil juridique de la FFC qui œuvrent de concert à la protection de la Fédération et de son président.

4. UCI/UEC

Le Président évoque la multiplication des accidents lors des courses professionnelles et indique que le sujet relatif à la sécurité sera déterminant pour l'UCI dans les jours à venir.

Patrick CLUZAUD s'étonne que certaines équipes laissent leurs coureurs rouler sans gants et avec des combinaisons inadaptées. Il est urgent que des efforts soient effectués sur les matériaux des vêtements afin que les cyclistes soient mieux protégés en cas de chute.

Le Président souligne que la multiplication des accidents ne favorise pas l'attraction du public vers le cyclisme. Il est certain que les images de chutes constituent un réel frein indéniable.

Yannick POUHEY estime que le comportement en matière de sécurité de certains acteurs lors des compétitions affecte défavorablement l'image de FFC. Pour rappel, la Fédération avait été très fortement critiquée lorsqu'elle avait décidé d'interdire l'usage des oreillettes sur ses courses, alors que cet usage représentait un réel problème de sécurité.

Patrick CLUZAUD rappelle que le port du casque obligatoire a également été l'objet de vives critiques.

Yannick POUHEY le confirme.

5. CNOSF

Le Président aborde la candidature des Alpes françaises pour les Jeux olympiques d'hiver 2030 et déclare que des visites de sites auront lieu la semaine du 22 avril 2024. S'agissant du montage budgétaire, il a été réalisé par le CNOSF en lien avec l'État et les collectivités locales.

Il annonce que le CNOSF a réalisé pour la troisième année consécutive un exercice excédentaire. Le dernier s'est établi à 300 000 euros.

Il relate ensuite sa tournée des Antilles Guyane effectuée avec Marc TILLY lors de laquelle des rencontres ont eu lieu avec les clubs et les collectivités. Plusieurs sujets ont été évoqués comme le financement des équipements, la participation des coureurs étrangers et les demandes pressantes de la Guadeloupe concernant les contrôles antidopage, demandes qui seront relayées vers l'AFLD.

6. Activité fédérale

Le Président aborde le Test Event BMX qui a eu lieu du 4 au 7 avril 2024 en présence de Sylvain DUPLOYER.

Sylvain DUPLOYER informe des problèmes de crevaison qui ont été constatés durant cet événement.

Une discussion s'engage entre les membres du Bureau Exécutif qui s'inquiètent de l'état de la piste de BMX.

Le Président fait part ensuite des différentes activités qui ont ponctué la vie fédérale depuis le Bureau Exécutif du mois de mars :

- Le 5 avril : le Président a rencontré Pascal CHANTEUR et Ellie BAUP, ancien entraîneur de football qui est aujourd'hui très impliqué dans le VTT, notamment au sein de l'équipe régionale d'Occitanie. Son regard sur cette discipline s'est révélé pour le moins intéressant et pertinent.
- Le 9 avril : le Président a eu un rendez-vous avec le Racing Club de France qui envisage de lancer une section cycliste, rendez-vous auquel assistait également Marie-Françoise POTEREAU. Le club est particulièrement intéressé par le dispositif Savoir rouler à vélo et par le parrainage d'un jeune et d'un champion, parrainage qu'il a déjà mis en place avec le golf.
- Le 10 avril : en compagnie de Marc TILLY, le Président a participé à la présentation des Championnats de France Route à Avranches.
- Le 12 avril : le Président et le Trésorier général ont rencontré la maire de Besançon, également présidente de la Communauté urbaine de Besançon, pour un projet de vélodrome couvert.
- Le projet Mob'Sport, consortium piloté par l'Union Sport et Cycles, a été retenu par le ministère de l'Économie.

Yannick POUEY fait part de la proposition du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes concernant la délocalisation éventuelle de la réunion des personnels administratifs des Comités Régionaux qui a lieu au mois de septembre. Ledit comité a proposé au Siège fédéral d'organiser cette réunion dans leurs locaux en raison du déménagement du Siège fédéral lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Le Président met aux voix la proposition visant à organiser la réunion des personnels administratifs des Comités Régionaux au sein des locaux du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La proposition visant à organiser la réunion des personnels administratifs des Comités Régionaux au sein des locaux du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président et l'ensemble du Bureau Exécutif tiennent à remercier le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes d'accueillir la réunion des personnels administratifs qui se tiendra au mois de septembre.

Marie-Françoise POTEREAU procède à la présentation des chiffres des signalements de violence au sein de la FFC depuis la création de la cellule *ad hoc* en 2021.

- 13 personnes (100 % d'hommes) ont été mises en cause.
- 9 500 contrôles d'honorabilité ont été réalisés en 2023. Pour rappel, ces contrôles concernent les éducateurs sportifs bénévoles, les arbitres et les dirigeants FFC.

Marie-Françoise POTEREAU fait part de son inquiétude concernant le nombre de signalements qui ne cesse de croître et attire l'attention sur l'importance d'identifier une personne référente sur la prévention des violences sexuelles lors des épreuves officielles, en particulier lors des Trophées de France. Par ailleurs, elle souhaite que la sensibilisation du corps arbitral s'accroisse.

Elle annonce que la FFC a décidé de conventionner avec « La Voix de Sarah », association créée par Sarah ABITBOL destinée à lutter contre les violences sexuelles dans le sport, afin de mettre en œuvre des accompagnements idoines. Pour rappel, la lutte contre ces violences passe par une féminisation plus marquée de l'encadrement.

Dans le cadre des Jeux olympiques, la FFC a pris la décision de mettre en place une référente dans le village des athlètes qui prendra le relais avec la personne du CNOSF sur ces sujets.

Il est absolument essentiel que tous les acteurs fédéraux se saisissent de ce sujet et œuvrent à la prévention et à la sensibilisation, et ce, à tous les niveaux de compétitions.

Yannick POUHEY considère qu'il n'est pas possible de se désintéresser d'un tel sujet. Aussi propose-t-il d'introduire un chapitre lié à ce sujet dans la formation des arbitres et d'évoquer ce sujet au CNPR : les régions doivent être complètement intégrées dans la sensibilisation et la prévention. Il tient à rappeler que les formations à destination des dirigeants et des éducateurs sportifs contiennent obligatoirement un chapitre sur la prévention des violences sexuelles.

Christophe LAVERGNE signale que les comportements violents se multiplient lors des épreuves, notamment de la part des coureurs et de leur entourage qui insultent, voire profèrent des menaces de mort.

Face au nombre de cas qui continue de progresser, les ressources humaines risquent d'être saturées. Pour rappel, le Comité d'éthique fédéral ne compte que trois membres. De fait, il est urgent de renforcer les moyens humains.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 77,28 ETP, dont 55,14 CDI et 22,14 CDD, CDD à objet défini et alternance au 31 mars 2024. Six CDD sont directement attribuables aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Dans le cadre du déménagement du Siège fédéral à l'IAT de Saint-Cyr, la FFC a signé la convention *ad hoc*, signature qui a été suivie de la visite des locaux par les représentants du personnel.

Eu égard à ce déménagement, le dispositif relatif au télétravail sera étendu, mais les salariés devront être présents dans les locaux un jour par semaine, afin de maintenir la cohérence et la dynamique d'équipe actuelles, excepté pour la période des Jeux olympiques qui s'étend du 26 juillet au 11 août 2024.

Le plan de formation qui sera présenté au CSE le mardi 23 avril 2024 intègrera 53 participants et sera en partie pris en charge par l'AFDAS et le FNE. Ledit plan répondra à des besoins de formation collective, à des besoins métiers, à des obligations légales et à des objectifs RSE.

8. Numérique

Fabien RAFFOUX déclare que la transformation informatique et numérique se poursuit dans le cadre de la migration des différents systèmes, tels que CEGID.

Il évoque ensuite les engagements de la part des équipes qui sont actuellement bridés en fonction des disciplines : ainsi une équipe Route ne peut s'engager que sur des épreuves de cyclisme traditionnel, une équipe VTT ne peut s'engager que sur une épreuve VTT et une équipe BMX ne peut s'engager que sur une épreuve BMX. Or, certaines équipes souhaiteraient que ce système soit débridé.

Yannick POUHEY note qu'il importe de vérifier ce point dans la réglementation fédérale, discipline par discipline, afin d'appréhender le niveau national et le niveau régional.

Gilles DA COSTA rappelle que le principe de la réforme des licences est de générer des passerelles entre les différentes disciplines et activités. De fait, il conviendrait d'assouplir le système.

Le Président partage ces considérations. Pour autant, une analyse plus fine sera menée sur ce sujet et une réponse sera apportée lors du Bureau Exécutif du mois de mai.

Gilles DA COSTA évoque ensuite le sujet concernant le paiement en direct des licences par les demandeurs qui implique l'enjeu de la cotisation aux clubs et la perception directe des licences par la FFC.

Fabien RAFFOUX explique qu'un document concernant ce sujet est en cours de rédaction, car il nécessite une prise de décision sur des points structurels.

Cathy MONCASSIN rapporte que le prix de certains engagements pour les épreuves sur Route ayant lieu sur une journée s'élève à 20 euros au lieu de 15 euros. De fait, elle souhaiterait savoir s'il est possible que les engagements sur les compétitions se fassent de manière individuelle à l'avenir, et non plus uniquement par les clubs ou les équipes.

Fabien RAFFOUX indique que cette question relève d'une décision réglementaire fédérale.

Yannick POUHEY déclare qu'une réflexion visant à donner au club la possibilité d'engager ses licenciés pour l'année et pour l'ensemble des disciplines est en cours.

Il signale que les engagements tarifés à 20 euros sur les tronçons ne sont pas réglementaires.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

En préambule, Xavier JAN tient à saluer les brillants résultats des coureurs français, notamment ceux obtenus par les plus jeunes. Toutefois, il déplore la difficulté de conserver ces jeunes talents dans les équipes françaises en raison d'un contexte international particulièrement concurrentiel. Il cite le cas de Lenny MARTINEZ qui rejoindra une équipe étrangère dès l'année prochaine. Il est certain que cette situation ne manque pas d'interroger le sujet des sponsors, notamment du fait de l'arrivée de Red Bull avec des budgets quasi illimités.

Le problème de la sécurité évoqué précédemment par le Président de la FFC reste une question majeure, car sa surmédiation concourt à relayer une image négative du cyclisme. La commission mise en place pour travailler sur ce sujet a suscité un réel enthousiasme, mais le renvoi de son directeur deux mois après sa désignation sans aucun appel d'offres questionne sur la méthode de recrutement.

Le Conseil d'administration de la LNC a décidé de mettre en place un groupe de travail afin d'apporter une contribution à la réflexion en cours sur ce sujet ; un séminaire sécurité durant l'hiver 2024/2025 qui réunira, entre autres, l'ensemble de ses organisateurs et de ses équipes, et des réunions de débrief des compétitions. À cet égard, Xavier JAN rappelle la responsabilité pénale de l'employeur en cas d'accident touchant l'un de ses cyclistes s'il était confirmé qu'il connaissait les dangers d'une descente ou d'un passage de course. Aussi, la maîtrise du langage à la suite d'un accident est-elle un élément important.

Cependant, il convient d'affirmer que la responsabilité des nombreux accidents qui ont eu lieu récemment est partagée par les organisateurs, les coureurs et les équipes. Par

ailleurs, plusieurs alertes ont été émises en direction de l'UCI concernant des comportements déviants relatifs à l'utilisation de la caféine à très haute dose.

Depuis le début de la saison, les compétitions ont connu un nombre croissant de neutralisations. En effet, les pompiers n'intervenant plus sur les compétitions, les ambulances sont réquisitionnées pour se rendre à l'hôpital, y compris pour des blessures légères, entraînant ainsi la neutralisation des épreuves jusqu'à leur retour.

La LNC s'est inscrite dans la grande cause nationale « Bouger 30 minutes par jour » portée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans le cadre de ce projet, elle sollicitera quelques athlètes pour de courtes interviews qui seront filmées et diffusées lors du Tour de France.

Le début de saison ayant été ponctué par plusieurs problèmes liés à l'absence de chaperons ou à leur mauvais positionnement, la LNC et l'AFLD ont pris la décision d'organiser une formation en e-learning en direction des chaperons, afin d'apporter plus de sérénité aux comités d'organisation. Par ailleurs, un poste de délégué antidopage sera mis en place par épreuve pour désigner une personne référente antidopage qui sera en charge des chaperons. Cette personne référente bénéficiera d'une formation un plus poussée.

Xavier JAN évoque ensuite la suspension de Franck BONNAMOUR et s'étonne que la décision soit intervenue six mois après les présomptions de culpabilité émises en juillet 2023, et ce, sans contre-analyse. Un tel délai de réaction pourrait être pour le moins problématique sur l'établissement des classements.

Il aborde ensuite la baisse de la prise de licence chez les jeunes et spécifie que le déclin régulier de la natalité depuis plusieurs années a certainement un impact sur cette évolution défavorable.

Le Président le confirme.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN indique que la sélection de l'équipe BMX pour les Mondiaux de Rock Hill a été annoncée mardi 16 avril et qu'elle comprend six garçons et une fille. Cette équipe resserrée s'explique par la volonté de miser sur les médaillables, la priorité donnée aux Jeux olympiques de Paris et par un enjeu budgétaire. Les U23 et les U19 sont en sélection nationale, c'est-à-dire en participation non prise en charge.

À l'issue du test opérationnel — auquel Joris DAUDET, Romain MAHIEU et Axelle ÉTIENNE n'ont pas participé —, deux coureurs français sont montés sur le podium.

Lors de la Coupe du monde Piste qui s'est tenue les 13 et 14 avril, Mathilde GROS a décroché la victoire en vitesse individuelle et est arrivée finaliste en Keirin. Valentine FORTIN et Marion BORRAS ont pris la deuxième place lors du Madison Femme, tandis que Benjamin THOMAS a obtenu la deuxième place en Omnium.

Lors de la Coupe du monde VTT XCO qui s'est tenue au Brésil, Pauline FERRAND-PRÉVOT a fait l'impasse sur les deux manches et Loana LECOMTE a rencontré quelques difficultés. Bien que les Françaises n'aient pas marqué de points, leur qualification olympique est acquise (2 quotas). Quant aux garçons, Jordan SARROU décroche la première place du ranking mondial individuel, Joshua DUBAU la troisième place et Victor KORETZKY la sixième place. À l'aune de ses résultats, la nation française repasse en première place devant la Suisse au ranking mondial.

3. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER fait part de la réflexion actuelle sur la médecine d'accompagnement des licenciés cyclistes, toutes catégories confondues. En effet, nombreux sont les licenciés qui peinent à trouver des docteurs ayant les compétences idoines pour prendre en charge de façon adaptée les diverses pathologies spécifiques au cyclisme — amment pathologies traumatiques liées au positionnement sur vélo et pathologies cardiaques et respiratoires.

Les besoins en praticiens concernent en première intention les médecins du sport formés à la médecine du cyclisme. Ensuite il est important pour ces médecins d'être intégrés dans un réseau de spécialistes ayant connaissance de ces pathologies — cardiologues, pneumologues, ORL, gynécologues, neurologues, kinésithérapeutes et podologues posturologues...

Constat de la situation actuelle :

- Les Plateaux techniques de médecine du sport (PTMS) agréés par la FFC l'ont été parce que la Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) comprenait pendant un temps la réalisation d'une épreuve d'effort avec analyse des gaz expirés (VO₂). La VO₂ n'est plus demandée pour la SMR depuis 2019. Et les épreuves d'effort cardiologiques ne seront plus demandées de façon systématique à partir de la saison 2025 ; elles seront réalisées uniquement sur indication médicale, en fonction des autres éléments du bilan SMR annuel.
- Le nombre de PTMS est insuffisant (60 au total) pour répondre aux demandes et le maillage territorial est trop irrégulier. Les délais pour la réalisation de la SMR sont pour beaucoup trop longs, et la distance souvent trop importante qui sépare les cyclistes du PTMS le plus proche empêche souvent la mise en place d'un suivi parfois nécessaire au plan annuel.
- Si à la base de la motivation pour devenir plateau technique agréé il y a un médecin du sport motivé et intéressé par la médecine du cyclisme, beaucoup de consultations SMR sont réalisées par des médecins ayant une connaissance de la médecine cycliste très relative, voire inexistante.
- Une incapacité à suivre le bilan annuel SMR. Pour rappel, la VO₂ n'est plus demandée dans la SMR depuis 2019.

Afin de remédier à cette situation, la Commission médicale propose de supprimer la notion de plateau technique et de créer un statut de médecin du sport agréé par la FFC pour générer des réseaux régionaux. Cette évolution permettrait d'améliorer les compétences et le maillage territorial. Ces médecins seraient en lien avec différents spécialistes.

Le cahier des charges des médecins agréés FFC comprendrait les principes suivants :

- S'engager à apprendre avec la FFC (e-learning, webinaires, etc.).
- S'engager à s'intégrer dans le réseau de médecine du cyclisme.
- S'engager vis-à-vis de la SMR à avoir une meilleure connaissance des pathologies recherchées et des modalités de suivi et de prise en charge.
- S'engager à prioriser les licenciés haut niveau de la FFC.

De son côté, la FFC s'engagerait à former ces médecins ; à les référencer et à les intégrer sur tous les réseaux qui existent.

Dans le cadre de la mise en place de ce réseau, un formulaire sera adressé dans un premier temps aux médecins des plateaux techniques afin de recueillir leur avis, puis à des médecins identifiés hors plateaux techniques.

Une réunion en présentiel aura lieu le 7 juin 2024 au congrès de la Société Française de Médecine du Sport (SFMES) pour regrouper les médecins intéressés par ce dispositif. Ils seront également invités au prochain Congrès médical et performance de la FFC qui est en cours d'élaboration avec la direction de la performance et la DTN.

À noter l'importance du rôle des médecins fédéraux régionaux sur la coordination et l'animation de ce réseau de médecine du cyclisme.

Yannick POUHEY note que la mise en place de cette évolution de la médecine fédérale aura un impact sur l'existence des centres agréés.

Éric MEINADIER souligne que les médecins des plateaux techniques seront consultés sur cette évolution et sur leurs attentes.

Le Président indique que la constitution de ce réseau est un projet important.

Éric MEINADIER expose ensuite les décisions de la Commission anti-discrimination et égalité de traitement de la Fédération Française de Rugby concernant l'inclusion dans toutes les compétitions officielles des athlètes ayant changé de genre, et ce, sans aucune restriction.

Marie-Françoise POTEREAU annonce que la FFC sera auditionnée à la rentrée par la Commission transgenre mise en place par le ministère des Sports. Lors de cette audition, la Fédération devra exposer ses préconisations.

Le Président tient à souligner que la FFC, par la voix de son Bureau Exécutif, s'est d'ores et déjà prononcée sur ce sujet : la réglementation fédérale demeure alignée sur celle de sa fédération internationale, à savoir l'UCI.

Enfin, il rappelle que les principales concernées demeurent les athlètes féminines qui pourront s'estimer lésées lors des compétitions.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare qu'un nouveau Content day a été organisé le 17 avril 2024 avec la participation de plusieurs athlètes du BMX et journalistes. Cette nouvelle journée a permis d'étoffer un peu plus la banque de contenus en vue des prochains Jeux olympiques. À noter que les interviews des athlètes fédéraux sont d'ores et déjà relayés sur les différents réseaux sociaux.

Il annonce que la société CB a confirmé son partenariat sur les Championnats de France Route Hommes et Femmes. De son côté, le CIC a confirmé sa présence sur les Championnats du monde de Cyclo-cross qui aura lieu à Liévin.

À l'issue des appels d'offres relatifs aux tenues de compétition et à la bonneterie, les contrats avec ALE et Eldera ont été renouvelés.

Cathy MONCASSIN indique que les clubs de sa région sont extrêmement satisfaits des vêtements Eldera, notamment en raison des tarifs très attractifs. Il serait pertinent de mettre en place des conditions tarifaires similaires pour les vêtements ALE.

Le Président explique que ce point sera étudié.

Yannick POUEY souhaite savoir s'il est envisageable de commercialiser des espaces publicitaires sur le site Internet de la FFC dont le nombre de visiteurs ne cesse de croître.

Patrick CLUZAUD répond qu'une telle commercialisation nécessite le recours à une régie, mais qu'une réflexion pourra être menée sur ce sujet.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA annonce que le budget rectificatif est en cours d'élaboration et que des dialogues de gestion auront lieu avec la directrice et les directeurs de service la semaine du 22 avril sur la base de leurs arbitrages. Ces derniers devront être guidés par la recherche d'économies, c'est-à-dire des baisses de charges.

Le Président confirme qu'il importe en effet de raisonner en termes de charges et d'économies pour établir le plan de reprise budgétaire.

Gilles DA COSTA poursuit avec les sujets qui sont en cours de discussion avec Saint-Quentin-en-Yvelines, à savoir :

- La refacturation de la TVA de Saint-Quentin-en-Yvelines à la FFC.
- Les conséquences du déménagement pour la Fédération durant les Jeux olympiques de Paris et les surcoûts complémentaires constatés.
- Les locaux de Trappes pour lesquels Saint-Quentin-en-Yvelines a octroyé une subvention.

S'agissant du contrôle de la Cour des comptes, le magistrat en charge du dossier se rendra sur le pôle de Bourges et dans le Comité Régional des Hauts-de-France.

VII. ORGANISATION DU SIÈGE FÉDÉRAL SUR LA PÉRIODE DES JOP 2024

Gilles DA COSTA annonce que l'organisation du déménagement du Siège fédéral se poursuit à la faveur du concours de l'ensemble des équipes et du travail de Nicolas GUILLAUME, responsable des services généraux.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU annonce que le relai collectif de la flamme olympique du Mont-Saint-Michel qui se tiendra le vendredi 31 mai 2024 commencera à 15 heures 30 et se terminera à 19 heures 30. Il comptera 24 relayeurs et relayeuses qui porteront des tenues blanches. La durée de chaque relai sera de huit minutes. Cet événement comptera de nombreuses animations (Savoir rouler à vélo, etc.) dès le matin. Quant au deuxième relai, il aura lieu le 19 juin 2024 au mont Ventoux. Marie-Françoise POTEREAU adresse tous ses remerciements à Ludivine DESMONTS-MORNET, Thierry BEDOS et Patrick CLUZAUD pour le travail réalisé sur ces relais.

S'agissant des Archi Folies, la collaboration entre la FFC et l'école d'architecture de Clermont-Ferrand se poursuit dans d'excellentes conditions. Le pavillon est réalisé par des Compagnons, lesquels seront également présents au parc de La Villette pour le monter.

Quant à l'œuvre d'art réalisée par un artiste rhétais en collaboration avec la maison d'arrêt de Saint-Martin-en-Ré, elle sera livrée au mois de juin. Ce travail conjoint a fait l'objet d'un reportage par le ministère de la Justice.

Un collectif d'une quinzaine de jeunes coureurs licenciés de la FFC a été mis en place pour tester la rampe de lancement du contre-la-montre, la fin du parcours Route des Jeux ainsi que le Piste.

Une nouvelle réunion concernant la Fan Zone à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse aura lieu prochainement. Pour rappel, la jauge de la Fan Zone se situe entre 800 et 1 000 personnes et plusieurs animations auront lieu sur place, dont une animation de Trial avec Simon ROGIER.

Le Président tient à préciser que la FFC, à la faveur du travail effectué par Sylvie PASQUALIN, a obtenu la gratuité pour la diffusion sur écran géant de l'épreuve cycliste

sur Route. Pour information, le montant d'une telle retransmission s'élève en principe à 80 000 euros.

La Fédération a été dotée de 1 000 places pour le Club France et devrait bénéficier d'une centaine de places pour la soirée d'inauguration. Le Siège fédéral réfléchira à un système de redistribution de ces places au sein de son écosystème.

Pour information, Saint-Quentin-en-Yvelines qui déploiera également une grande Fan Zone olympique à l'entrée de la base de loisirs a sollicité la FFC pour que des athlètes passent sur ce site après leurs épreuves. La DTN travaillera à un planning de ces passages.

Sylvain DUPLOYER évoque la question de l'utilisation des véhicules fédéraux lors des Jeux olympiques de Paris qui devront être totalement neutres et annonce que des tests seront effectués pour masquer le nom des partenaires.

IX. COMMISSIONS

Marie-Françoise POTEREAU procède à la présentation du bilan de Vivre Vélo au féminin et annonce qu'un événement a été organisé le 9 mars 2024, lors de la journée des droits de la femme, avec un total de 17 sorties réparties sur plusieurs régions. 335 personnes ont participé à cette journée, dont 66 licencié. e. s. Le maillot spécialement conçu pour cette opération a fait l'objet de 99 précommandes.

Une sortie en partenariat avec FACOM a également été organisée entre le siège social de FACOM situé à Morangis et le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines où des baptêmes des Piste ont été réalisés dans l'après-midi. Cette sortie encadrée par des ambassadrices a totalisé la participation de 36 personnes.

Six ambassadrices ont répondu présentes à l'invitation de la FDJ pour participer au Paris-Roubaix Challenge. Leur participation a permis de confirmer que les femmes avaient aussi leur place sur des courses plus atypiques.

Enfin, des animations sont en cours de réflexion avec les ambassadrices afin de mettre en valeur le cyclisme féminin durant le Tour de France.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Yannick POUEY propose à l'attribution pour 2024 l'épreuve suivante :

Piste

Championnats de France Demi-fond

- Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes), le 7 septembre 2024.

Le Président met aux voix l'attribution de l'épreuve suscitée.

L'attribution est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER propose à l'attribution pour 2024 les épreuves suivantes :

Cyclo-cross

Inter Région Sud-Ouest

- Rodez (Occitanie), le 5 octobre 2024.

Inter Région Sud-Ouest

- Cruguel (Bretagne), le 6 octobre 2024.

Coupe du monde UCI 2024/2025

- Besançon (Bourgogne–Franche-Comté), le 29 décembre 2024.

À noter le changement de date des Championnats de France Masters 2024 qui se tiendront au Château d'Oléron : ils auront lieu le 1^{er} décembre 2024.

Le Président met aux voix les attributions énoncées par Sylvain DUPLOYER.

Les attributions sont approuvées par le Bureau Exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation de meilleure performance sur l'heure de Laurent DERAÏN réalisé le 23 novembre 2023 sur le vélodrome de Roubaix dans la catégorie 40-44 ans.

L'ancien record était de 45,516 km détenu par David ARNOUX le 29 septembre 2018 sur le vélodrome de Suisse.

Laurent DERAÏN a parcouru 47, 931 km en une heure.

Le rapport de l'AFLD ne révèle aucune présence de substance interdite.

Le Président met aux voix la demande de record de Laurent DERAÏN réalisé le 23 novembre 2023.

Le record de Laurent DERAÏN réalisé le 23 novembre 2023 est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président annonce que dans le cadre du Championnat de l'Avenir une randonnée sera organisée à Altkirch le vendredi 10 mai 2024. Les organisateurs de cet événement ont sollicité la FFC pour que des élus y participent.

Cathy MONCASSIN et Gilles DA COSTA se portent volontaires pour participer à cette randonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 35.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 16 mai 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY